

Ecole Primaire Publique  
Le Moustoir

Nom :  
Prénom :  
Classe :

# Règlement intérieur de la cantine

Ce document contient des informations que je souhaite vous communiquer. Veuillez donc, dès qu'il vous parvient, le consulter et le signer (cela nous assure que vous avez pris connaissance des informations).

Merci de votre coopération.

Le Maire,  
M.H LE BIHAN

Le prix du repas est déterminé et voté chaque année par la Caisse des Ecoles (2.10€ pour l'année scolaire 2016-2017).

La facturation sera établie à la fin de chaque mois et payable à la mairie - en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public - dans les 15 jours qui suivront la réception de la facture.

En cas d'allergies ou de régimes alimentaires spécifiques il est obligatoire de prévenir la responsable du restaurant scolaire (certificat médical à fournir). Le personnel municipal n'est pas habilité à prodiguer des soins médicaux ni à administrer des médicaments.

Merci de donner une serviette de table chaque lundi à votre enfant, qui vous sera retournée, via le cartable, en fin de semaine.

A le Moustoir, le 9 septembre 2016

Les parents,

L'élève

## Les principales règles à respecter par l'élève



### Avant de passer à table

- Je me lave les mains
- Je m'installe calmement à la place qui m'a été attribuée
- Je mets ma serviette



### A table

- Je demande au personnel de service l'autorisation de me déplacer
- Je mange proprement et calmement
- Je respecte mes camarades et les adultes
- Je reste assis correctement
- Je parle doucement avec les autres enfants
- Je ne crie pas, je ne siffle pas pour appeler le personnel
- Je ne gaspille pas et ne joue pas avec la nourriture
- Je respecte le matériel



### Avant de partir

- J'attends l'autorisation de me lever
- Je range ma serviette
- Je sors calmement

Ce document a été réalisé pour permettre à chacun de mieux vivre ce moment de convivialité qu'est le temps du repas et pour favoriser les échanges entre parents et le personnel.

**Rappel :** La cantine est un lieu d'apprentissage et de vie en communauté qui implique le respect mutuel, le respect du personnel d'encadrement, du matériel et de la nourriture. Il est important que le repas soit un moment de calme. Tous les enfants devront avoir une conduite correcte et respectueuse envers leurs camarades et le personnel municipal qui les encadre.

Aussi les comportements irrespectueux ne seront pas tolérés.

En cas de problème, les élèves qui gêneront le bon fonctionnement de la cantine seront :

1. Changé de place
2. Sanctionné

En cas de problèmes répétitifs les parents seront avertis par un mot dans le cahier de liaison.